

Zeitschrift: Patrimoine fribourgeois = Freiburger Kulturgüter

Herausgeber: Service des biens culturels du canton de Fribourg = Amt für Kulturgüter des Kantons Freiburg

Band: - (2007)

Heft: 17: Le cloître de l'abbaye d'Hauterive = Der Kreuzgang der Abtei Altenryf

Vorwort: Conserver Hauterive : une tâche privilégiée

Autor: Baeriswyl, Jean-Luc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSERVER HAUTERIVE, UNE TÂCHE PRIVILÉGIÉE

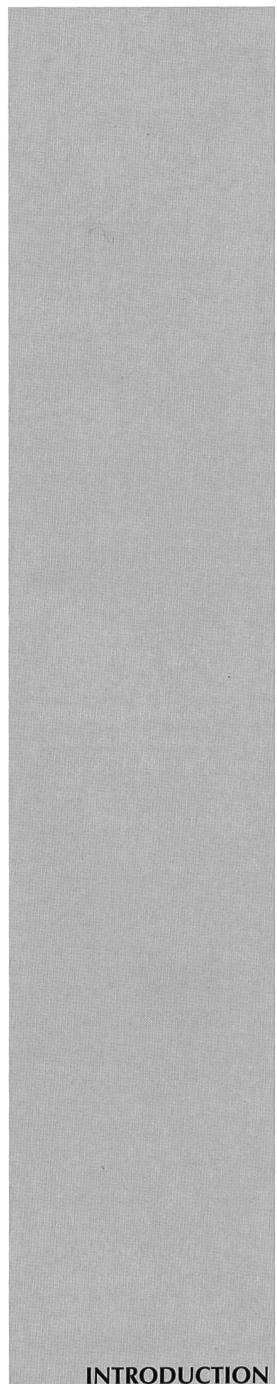
JEAN-LUC BAERISWYL

Président de la Fondation
d'Hauterive

L'abbaye d'Hauterive a été établie en 1138, soit près de vingt ans avant la fondation de la Ville de Fribourg. Faut-il y voir une sorte de trait d'union? En effet, le duc Berthold, fondateur de Fribourg, libéra en 1157 les moines d'Hauterive de tout impôt, péage et taxe de marché dans l'étendue de son pouvoir.

Plus récemment, en 1848, lors de la révolution qui ébranla l'Europe, le monastère d'Hauterive fut sécularisé. L'Etat eut la sagesse de n'en point aliéner le patrimoine, notamment le domaine des Faverges, fierté du vignoble de Lavaux. Les bâtiments du monastère devinrent ceux de l'Ecole normale, formatrice d'instituteurs. Professeur de musique dès 1939, l'abbé Joseph Bovet y composa le «Vieux Chalet». En 1939 toujours, grâce à la conviction et à la force autoritaire du Conseiller d'Etat Joseph Piller, la communauté cistercienne put réintégrer le monastère. Elle n'est pas propriétaire du site, mais a la liberté d'y vivre selon les règles de son ordre. Devant l'ampleur des frais de rénovation et d'entretien que requiert un si grand complexe de bâtiments, l'Etat érigea, en 1966, une fondation. En la dotant d'un capital de 850 000 francs, il se déclara définitivement libéré des charges mobilières et financières.

Le Conseil de Fondation est fier du grand honneur qui lui est fait. Le mandat de conserver Hauterive, fleuron du patrimoine fribourgeois, constitue une tâche privilégiée. Le cloître de l'abbaye d'Hauterive, joyau de l'architecture gothique, est serti tel un diamant sur un bijou revêtu d'éternité. Le visiteur a le sentiment que plus rien n'existe au-delà de ces murs. Le cloître, c'est l'image du Paradis, dont un ange, sur une clé de voûte, garde l'entrée.



INTRODUCTION